

l'actualité

groupe UMP

RETRAITES

MARDI 6 MAI 2003

N°28

SÉNAT

A l'issue de la réunion à huis clos consacrée à la réforme des retraites avec Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre, le ministre des Affaires sociales François Fillon et celui de la Fonction publique Jean-Paul Delevoye, **Josselin de Rohan** (Morbihan) a déclaré que c'était "l'honneur du gouvernement d'avoir entrepris une réforme qui n'est pas un rafistolage", même "si nous sommes bien conscients qu'elle provoquera parfois des incompréhensions". "La réforme des retraites promise pendant la campagne par le candidat à la Présidence de la République Jacques Chirac est un projet majeur pour notre pays. Il s'agit en effet de poser les fondements qui vont garantir la pérennité du système français de retraite par répartition, système auquel notre majorité réaffirme son attachement. Le Président du groupe UMP du Sénat a souligné "l'extrême importance" de ce qui "sera la réforme majeure de la législature et probablement du quinquennat. Cette réforme engage politiquement la majorité. "Nous avons le sentiment que les français en comprennent maintenant l'enjeu" a-t-il déclaré. Il y a un accord profond du gouvernement et de sa majorité pour procéder à cette réforme. Il est absolument indispensable que nous nous engagions fermement aux côtés du gouvernement pour que, enfin, cette réforme soit réalisée parce que nous ne pouvons plus attendre. Aujourd'hui le gouvernement est à l'unisson avec sa majorité.

SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE

Le projet de loi oeuvre pour une simplification et une meilleure accessibilité des règles de droit en prévoyant à la fois de simplifier de nombreuses procédures administratives et de poursuivre le processus de codification. La commission des Lois a délégué l'examen de certaines parties du texte aux commissions des Affaires sociales, des Affaires économiques et des Finances ayant souhaité se saisir pour avis. **Bernard Saugey** (Isère), rapporteur de la commission des lois ; **Gérard Dériot** (Allier), rapporteur pour avis de la commission des Affaires sociales, **Gérard Braun** (Vosges), rapporteur pour avis de la commission des Finances, **Gérard César** (Gironde) et **Alain Fouché** (Vienne), rapporteur pour avis de la commission des Affaires économiques.

Bernard Saugey (Isère), rapporteur de la commission des lois, s'est félicité du fait que le gouvernement ait présenté un projet oeuvrant "pour une simplification et une meilleure accessibilité des règles de droit. En effet, le présent projet de loi d'habilitation est d'une ambition et d'une ampleur encore jamais égalées. L'ensemble des procédures administratives fait l'objet de l'attention des pouvoirs publics afin de supprimer ou assouplir les démarches qui ne seraient pas strictement nécessaires pour assurer l'application des lois. Ainsi, le cœur de la démarche conduite par le gouvernement est de simplifier la vie quotidienne des usagers de l'administration. Pour ce faire, le présent projet de loi prévoit de multiples habilitations. Par ailleurs, afin de mettre fin à la grande insécurité juridique subie par les commanditaires publics, les dis-

positions législatives applicables en matière de marchés publics devraient notamment pouvoir être rendues compatibles avec l'évolution du droit communautaire. Cette habilitation pourrait également permettre de prendre en compte la réforme en cours du droit communautaire des marchés publics. En outre, le chapitre III du projet de loi réunit les dispositions habilitant le gouvernement à simplifier les procédures électorales, tant politiques que non politiques. De même, les mesures de simplification en matière sanitaire et sociale visent d'abord à assurer la réalisation du plan "Hôpital 2007", présenté en conseil des ministres le 20 novembre 2002. Enfin, le présent projet de loi d'habilitation comprend un important volet destiné à réduire le coût des lourdeurs et complexités administratives pour les entreprises.

OGM : 11 PROPOSITIONS POUR SORTIR DE L'IMPASSE

La Commission des Affaires économiques a adopté les premières orientations du rapport de la mission d'information sur les OGM, conduite notamment par **Jean Bizet** (Manche), président. Attentive aux interrogations persistantes de l'opinion publique mais aussi pleinement consciente des enjeux de l'attitude européenne, la mission soumet 11 propositions pour permettre de dépasser les affrontements stériles qui opposent partisans et adversaires des OGM : 1°) Lever le moratoire en vigueur depuis quatre ans ; 2°) respecter et protéger la recherche, dès lors qu'elle se plie comme de juste au principe de précaution ; 3°) encadrer les cultures de PGM ; 4°) fixer des seuils d'étiquetage de présence d'OGM réalistes ; 5°) clarifier la situation en matière d'assurance en distinguant différents risques ; 6°) soutenir la recherche ; 7°) lutter contre l'appropriation du vivant, en défendant le Certificat d'obtention végétale (COV) ; 8°) réunir le contrôle en amont et en aval des cultures au sein d'une même instance et créer une instance symétrique à l'instance de contrôle et d'évaluation scientifique, qui permette la pleine expression de la société civile ; 9°) soutenir la mise en place d'une biovigilance dans tous les pays du monde, et notamment dans ceux en voie de développement, dans le cadre d'une Agence mondiale de l'environnement (AME) ; 10°) rendre effective l'information des élus locaux, notamment par l'élaboration de Plans d'occupation des champs (POC) ; 11°) adopter une loi fondatrice sur les biotechnologies, qui posera notamment les limites éthiques du développement de ces technologies.

CONFÉRENCE DE LA FAMILLE

■ AVENIR DE L'EUROPE

Hubert Haenel (Haut-Rhin), Président de la Délégation parlementaire pour l'Union européenne, membre de la Convention sur l'avenir de l'Europe, vient de publier un ouvrage intitulé "Enraciner l'Europe", véritable contribution à la réflexion et aux débats sur l'avenir de l'Europe, à l'aune de la convention sur l'avenir de l'Europe. Partant d'un constat largement répandu sur l'état révélateur de la construction européenne au regard notamment de la crise irakienne mais aussi du processus d'élargissement qui affecte inévitablement le lien communautaire, le Président de la délégation dresse les problématiques et esquisse des solutions afin que l'Europe se refonde et s'enracine. Ainsi, pour le sénateur, "une refondation ne peut se réduire à des aménagements institutionnels, si utiles soient-ils. De tels aménagements ne peuvent trouver véritablement leur sens qu'au sein d'un projet d'affirmation politique de l'Europe". Cela suppose selon lui, tout d'abord l'affirmation de l'identité européenne, la construction d'un espace public européen mais aussi une relance du couple franco-allemand.

■ CINÉMA

Au moment où le Sénat va se prononcer sur le changement d'assiette de la taxe perçue sur les cassettes vidéo et les DVD introduit dans le texte en discussion sur le droit de prêt en bibliothèque, la commission des finances du Sénat a adopté, à l'initiative de **Yann Gaillard** (Aube), rapporteur spécial des crédits de la culture et des comptes spéciaux du Trésor, un rapport d'information sur les aides publiques au cinéma. Compte tenu des menaces pesant à moyen terme sur l'équilibre du compte de soutien en dépit de la vitalité actuelle du secteur, le rapporteur spécial estime que, s'il convient de consolider l'alimentation financière du système, il faut d'emblée marquer les limites d'une telle politique.

La Conférence de la Famille 2003 a été préparée avec soin par Christian Jacob, ministre délégué à la Famille et les associations familiales ; il s'agit d'un temps fort mais essentiel, celui d'une nouvelle impulsion de la politique familiale. Le contexte économique - avec les grandes perturbations des échanges, la montée du chômage ne peut justifier un retrait, mais bien au contraire, demande la concrétisation d'objectifs tels que la conciliation de la vie familiale et professionnelle, la reconnaissance du rôle éducatif des deux parents et le libre choix du mode de garde note **Jean-Louis Lorrain** (Haut-Rhin). "La politique familiale et plus particulièrement la mise en place de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant ne pouvait se faire à prix constant. Vouloir simplifier les prestations trop complexes et trop nombreuses est un souci légitime, et souvent demandé. La réalité est dure : un besoin de 1,5 milliards

d'euros de fonds supplémentaires. En 2002, la France comptait d'après l'Observatoire français de conjoncture économique, 2,21 millions d'enfants de moins de trois ans dont 43 % des parents n'ont pas eu accès au mode de garde qu'ils désiraient. Améliorer les aides ne signifie pas augmenter la redistribution. Selon lui, la Conférence doit tracer une politique corrigeant les inégalités. Des mesures sont attendues par les associations familiales, comme le crédit d'impôt-famille pour les entreprises finançant des structures d'accueil ou le soutien éducatif des parents permettant de mieux informer les familles sur les droits et les aides. Une politique familiale ne peut se construire que dans la durée et la pérennité. Les initiatives locales sont nombreuses mais souvent disparates, en fonction de la géographie, de la richesse locale et des choix politiques.

EN COMMISSION : RÉFORME DES RETRAITES

La commission des Affaires sociales, présidée par **Nicolas About** (Yvelines) a procédé mardi 29 et mercredi 30 avril à deux journées d'auditions consacrées à la réforme des retraites. Répondant aux questions de **Dominique Leclerc** (Indre et Loire), rapporteur de la loi de financement de la sécurité sociale pour l'assurance vieillesse, les sept syndicats signataires de la déclaration sur les retraites du 7 janvier 2003 (CGT, FO, CFDT, CFE-CGC,

CFTC, UNSA, FSU), et les organisations représentatives des employeurs, PME, artisans et libéraux ont fait part de leurs réactions aux propositions de réformes formulées par François Fillon, ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité. La commission poursuivra ses travaux consacrés à la réforme des retraites dans les semaines futures avec pour perspective l'examen du projet de loi programmé en Conseil des ministres le 28 mai prochain.

CORSE

Après avoir entendu, le 30 avril 2003, **Nicolas Sarkozy**, la commission des Lois, réunie le mardi 6 mai sous la présidence de **René Garrec** (Calvados) a examiné le rapport de **Jean-Patrick Courtois** (Saône-et-Loire) sur le projet de loi organisant une consultation des électeurs de Corse sur la modification de l'organisation institutionnelle de la Corse. Le rapporteur, a souligné que ce projet de loi avait pour objet de donner aux Corses la maîtrise de leur devenir, en offrant pour la première fois aux électeurs de l'île la possibilité de se prononcer sur son organisation institutionnelle, et en sollicitant leur avis sur un projet de statut destiné à permettre à leurs représentants d'agir conformément à la double exigence de cohérence et de proximité de l'action publique. Il a présenté les principes, le document et les modalités de la consultation. Au terme d'un large débat, la commission a adopté un amendement de réécriture ayant principalement pour objet :

- de regrouper les dispositions concernant les organes de la collectivité unique, ses compétences, ses moyens et son chef-lieu ;

- de rassembler les dispositions relatives à l'organisation de la collectivité unique en deux conseils territoriaux ; - de clarifier les règles relatives au mode de scrutin ;

- de distinguer les compétences de la collectivité unique, qui seraient exercées par l'Assemblée de Corse et le conseil exécutif, de leur mise en œuvre, qui pourrait être confiée aux conseils territoriaux, ces derniers devant alors agir pour le compte, selon les règles et avec les moyens de la collectivité unique ;

- de créer un chapitre consacré exclusivement aux conséquences de la création de la collectivité unique sur l'organisation de l'Etat. La commission a également adopté 21 amendements ayant pour objet d'encadrer les modalités de la consultation, notamment en : - renforçant les moyens de la commission de contrôle de la consultation (article 3) ;

- portant à dix jours le délai de recours devant le Conseil d'Etat contre les résultats de la consultation (article 17). L'examen du projet de loi en séance publique commencera le mardi 13 mai 2003.